

RELEVÉ DE LA DECISION N° 2022 02 08

Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
Lors de sa réunion du 10 février 2022

(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-deux, le 10 février, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 3 février, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Yann THOMAS, Armelle LE BACQUER (en remplacement de Frédéric FOUQUET), Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU, Lucien PRINCE, Dominique MALARY.

Excusés : Isabelle DURANTEAU, Thierry FAVREAU, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Kathia VIEL, Philippe MOREAU.

Avenants aux marchés de travaux de réaménagement du rez-de-chaussée et des étages du Centre Technique Intercommunal (CTI)

Dans le cadre des travaux relatifs au réaménagement du rez-de-chaussée et à l'aménagement de l'étage du Centre Technique Intercommunal, des modifications doivent être apportées à trois lots pour la bonne réalisation de l'ouvrage.

Ces modifications concernent la réalisation de travaux en plus-value et moins-value d'un montant global de – 1 048.08 € HT, selon le détail suivant :

Lot	Titulaire	Montant HT du marché initial	Objet de l'avenant	Montant HT avenant (inclus avenant 1 le cas-échéant)	Montant du marché après avenant	% de variation par rapport au marché initial
2 : Ossature bois - Bardage	C.COBOIS	10 302.78 €	Avenant n°1 : Travaux en plus-value pour le remplacement des panneaux de bardage sur la façade Est, prévus au CCTP en contreplaqué filmés, par des panneaux en composite comme les panneaux existants découverts lors de l'ouverture des menuiseries.	1 095.00 €	11 397.78 €	10.63 %
4 : Menuiseries intérieures	LOUÉ	48 380.34 €	Avenant n°2 : Travaux en moins-value de suppression du meuble pour la kitchenette	- 2 628.60 €	48 365.54 €	- 0.03 %
5 : Cloisons sèches	GUGNÉ	25 499.00 €	Avenant n°2 : Travaux en plus-value pour isolation d'un plafond dans l'aménagement de l'étage.	485.52 €	26 715.77 €	4.77 %

Le montant total des marchés de base passerait ainsi de 237 581.73 € HT à 236 849.20 € HT, soit une diminution de – 0.31 % des marchés de base.

Il est proposé d'approuver la passation des avenants en résultant.

**Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,**

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5216-1 et suivants,
Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2194-1 2°, L.2194-1 5°, L.2194-1 6°, R.2194-2 et R.2194-8,
Vu la délibération n°2021-10-15 du 02 décembre 2021 autorisant l'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2022,
Vu la décision du Bureau Communautaire n°2021-04-03 en date du 22 avril 2021 attribuant l'ensemble des lots pour les travaux de réaménagement du rez-de-chaussée et des étages du Centre Technique Intercommunal, hormis le lot 4 déclaré sans suite pour infructuosité en raison d'une absence d'offre, et autorisant Monsieur le Président à signer les marchés correspondants,
Vu la décision du Président n°2020-390 du 28 juin 2021 attribuant le lot 4 « Menuiseries intérieures » du marché de travaux pour le réaménagement du rez-de-chaussée et des étages du Centre Technique Intercommunal, à la société LOUÉ,
Vu les marchés n°2021-018 « Lot 2 : Ossature bois – Bardage » signé le 04 mai 2021 avec l'entreprise C. COBOIS, n°2021-020 « Lot 4 Menuiseries intérieures » signé le 07 juillet 2021 avec la société LOUÉ, n°2021-021 « Lot 5 : Cloisons sèches » signé le 04 mai 2021 avec l'entreprise GUIGNÉ,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la passation d'un avenant n° 1, d'un montant de 1 095.00 € HT au lot 2 « Ossature bois - Bardage » du marché de travaux, pour l'aménagement du rez-de-chaussée et de l'étage du Centre Technique Intercommunal, conclu avec l'entreprise C. COBOIS, représentant + 10.63 % du marché de base ;

Article 2 : d'approuver la passation d'un avenant n°- 2, d'un montant de – 2 628.60 € HT au lot 4 « Menuiseries intérieures » du marché de travaux, pour l'aménagement du rez-de-chaussée et de l'étage du Centre Technique Intercommunal, conclu avec la société LOUÉ, représentant - 0.03% du marché de base ;

Article 3 : d'approuver la passation d'un avenant n° 2, d'un montant de 485.52 € HT au lot 5 « Cloisons sèches » du marché de travaux, pour l'aménagement du rez-de-chaussée et de l'étage du Centre Technique Intercommunal, conclu avec l'entreprise GUIGNÉ, représentant + 4.77 % du marché de base avenant 1 inclus ;

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les avenants n° 1 au lot 2, et n° 2 aux lots 4 et 5 du marché de travaux, pour l'aménagement du rez-de-chaussée et de l'étage du Centre Technique Intercommunal tels que décrits au rapport.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 15 février 2022

Le Président,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 16 FEV. 2022
- de l'affichage le : 16 FEV. 2022
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 16 FEV. 2022

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.